

Règlement FIBA (relatif à l'article PC87)

Dans le cas où un joueur arrive en Belgique (nationalité étrangère, belge revenant de l'étranger, belge né à l'étranger...), qu'il ait ou non évolué dans un autre pays, le règlement FIBA est d'application.

Une lettre de sortie doit toujours être demandée. La procédure diffère en fonction du passé du joueur et est d'application, quelle que soit sa nationalité.

Cette procédure ne peut être initiée que par le SG (sous contrôle FIBA), à la demande du club acceptant. Aucun document transmis de club à club ne pourra être considéré comme accord de lettre de sortie.

Le club souhaitant affilier un joueur provenant de l'étranger doit prendre contact avec le secrétariat général, indépendamment de sa nationalité ou de son historique sportif, et dans les cas suivants :

1. Joueur.se de moins de 14 ans n'ayant jamais été licencié.e dans un autre pays
2. Joueur.se de moins de 14 ans ayant déjà été licencié.e dans un autre pays
3. Joueur.se de moins de 18 ans n'ayant jamais été licencié.e dans un autre pays
4. Joueur.se de moins de 18 ans ayant déjà été licencié.e dans un autre pays
5. Joueur.se de plus de 18 ans n'ayant jamais été licencié.e dans un autre pays
6. Joueur.se de plus de 18 ans ayant déjà été licencié.e dans un autre pays

1. Documents à fournir pour un.e joueur/se de moins de 14 ans n'ayant jamais été affilié.e auparavant :

- Envoyer un mail de demande au SG, renseignant l'identité du joueur/de la joueuse, ainsi que le dernier pays fréquenté.
- Copie de sa CI ou passeport valide
- 'Self declaration' signé par le joueur.se ET les parents
- Document de mise à disposition de l'équipe nationale d'origine (selon la nationalité du joueur/se), signée par le joueur.se, les parents, le club

La FIBA examine les documents et si ceux-ci sont suffisants, la demande est envoyée à la fédération d'origine (la FIBA peut se réserver le droit de demander des informations complémentaires). Si le.la joueur.se n'a effectivement jamais été affilié.e, la demande sera acceptée. Dans le cas contraire, et après refus de la fédération d'origine, il faudra introduire une demande de transfert international U18 (point 2).

2. Documents à fournir pour un.e joueur.se de moins de 14 ans ayant déjà été affilié.e auparavant dans un autre pays (cela concerne également un.e jeune belge qui revient en Belgique après un séjour à l'étranger)

- Copie CI ou passeport valide
- Autorisation parentale, signée par le joueur/la joueuse et les parents
- Lettre de motivation du joueur/de la joueuse, signée par le joueur/la joueuse et les parents
- Certificat de domicile

- Certificat de suivi scolaire
- Mise à disposition de l'équipe nationale d'origine (selon la nationalité du joueur), signée par le.la joueur.se, les parents et un.e responsable du club
- Programme sportif et objectifs du club

La FIBA examine les documents et si ceux-ci sont suffisants, la demande est envoyée à la fédération d'origine (la FIBA peut se réserver le droit de demander des informations complémentaires).

Les demandes de transferts internationaux U18 peuvent être soumis à un paiement si le club d'origine ou la FIBA l'estime légitime. Il appartient au club demandeur de payer la somme réclamée.

3. Documents à fournir pour un.e joueur.se de moins de 18 ans n'ayant jamais été affilié.e auparavant :

- Envoyer un mail de demande au SG, renseignant l'identité du joueur/de la joueuse, ainsi que le dernier pays fréquenté.
- Copie de sa CI ou passeport valide
- 'Self declaration' signé par le.la joueur.se ET les parents
- Document de mise à disposition de l'équipe nationale d'origine (selon la nationalité du joueur/se), signée par le joueur.se, les parents et un.e responsable du club

La FIBA examine les documents et si ceux-ci sont suffisants, la demande est envoyée à la fédération d'origine (la FIBA peut se réserver le droit de demander des informations complémentaires). Si le joueur/se n'a effectivement jamais été affilié, la demande sera acceptée. Dans le cas contraire, et après refus de la fédération d'origine, il faudra introduire une demande de transfert international U18 (point 4).

4. Joueur.se de moins de 18 ans ayant déjà été affilié.e auparavant dans un autre pays (cela concerne également un.e jeune belge qui revient en Belgique après un séjour à l'étranger)

- Envoyer un mail de demande au SG, renseignant l'identité du joueur/de la joueuse, ainsi que le dernier pays fréquenté.
- Copie CI ou passeport
- Autorisation parentale, signée par le.la joueur.se et les parents
- Lettre de motivation du joueur/de la joueuse, signée par le.la joueur.se et les parents
- Certificat de domicile
- Certificat de suivi scolaire
- Mise à disposition de l'équipe nationale d'origine (selon la nationalité du joueur/de la joueuse, signée par le.la joueur.se, les parents et un.e responsable du club
- Programme sportif et objectifs du club

La FIBA examine les documents et si ceux-ci sont suffisants, la demande est envoyée à la fédération d'origine (la FIBA peut se réserver le droit de demander des informations complémentaires).

Les demandes de transferts internationaux U18 peuvent être soumis à un paiement si le club d'origine ou la FIBA l'estime légitime. Il appartient au club demandeur de payer la somme réclamée.

5. Joueur.se de plus de 18 ans n'ayant jamais été affilié.e auparavant :

- Envoyer un mail de demande au SG, renseignant l'identité du joueur/de la joueuse, ainsi que le dernier pays fréquenté.
- Copie de sa CI ou passeport valide
- 'Self declaration' signé par le.la joueur.se
- Document de mise à disposition de l'équipe nationale d'origine (selon la nationalité du joueur/se), signé par le joueur.se et un.e responsable du club

La FIBA examine les documents et si ceux-ci sont suffisants, la demande est envoyée à la fédération d'origine (la FIBA peut se réserver le droit de demander des informations complémentaires). Si le joueur/se n'a effectivement jamais été affilié, la demande sera acceptée. Dans le cas contraire, et après refus de la fédération d'origine, il faudra introduire une demande de transfert international (point 6).

6. Joueur.se de plus de 18 ans ayant déjà été affilié.e auparavant dans un autre pays (cela concerne également un.e joueur.se belge qui reviendrait en Belgique après un séjour à l'étranger)

- Envoyer un mail de demande au SG, renseignant l'identité du joueur/de la joueuse, ainsi que le dernier pays fréquenté
- Copie de sa CI ou passeport valide (passeport obligatoire pour les joueurs.ses étrangers.ères qui évolueront en TDW, BNXT League, TDM1 et TDM2)
- S'il s'agit d'un.e joueur.se professionnel.le ou semi-professionnel.le, préciser si ce.tte dernier.ère bénéficie des services d'un agent FIBA ou non (si oui, communiquer les nom et prénom de l'agent). La FIBA peut infliger une amende de 500 CHF en cas d'information erronée concernant l'agent.

Toute demande de lettre de sortie relative à la procédure reprise dans le point 6 sera facturée 250 CHF par la FIBA. Le paiement doit être préalable à la demande de lettre de sortie. Les clubs ont le choix entre être facturés par l'AWBB ou effectuer le paiement eux-mêmes, en ligne (préciser le choix lors de l'introduction de la demande).

[Lien vers le règlement FIBA – Book 3, Chapter 2](#)